Interventions de F. Delcombre au conseil municipal du 6 novembre 2014

POINT 1. REGLEMENT INTERIEUR. — A l'article 33, il est évoqué le bulletin d'information trimestriel publié par la ville. Or *Soisy Magazine* n'est pas trimestriel, il est au mieux semestriel et quelquefois même ne paraît qu'une seule fois dans l'année. On ne peut pas laisser une telle information, erronée, dans notre règlement intérieur.

POINT 2. SRCI. — En préalable, je souhaite d'abord rappeler combien est détestable cette obligation dans laquelle nous nous trouvons aujourd'hui d'avoir à nous intégrer dans une communauté d'agglomération de 200.000 habitants. Ce seuil de 200.000 habitants ne permettra en rien de faire contrepoids à la puissance politique de la Métropole du Grand Paris et méprise complètement les réalités géographiques et humaines de nos territoires péri-urbains.

Mais, ne pouvant nous y soustraire, il aurait été néanmoins souhaitable d'essayer de limiter les dégâts. D'une part en procédant uniquement à des fusions de communautés d'agglomération préexistantes et sans se livrer au dépeçage de certaines qui avaient pourtant fait preuve de leur pertinence et de leur efficacité; et d'autre part en cherchant à fusionner avec des territoires présentant une similitude avec le nôtre, ce qui aurait donné une unité à l'ensemble et qui aurait permis aux habitants de s'y reconnaître et de s'approprier ce nouveau territoire.

Ce n'est pas le choix que vous avez fait. Vous avez fait le choix de la complémentarité plutôt que celui de l'identité. Ce choix est compréhensible et respectable. Il est malgré tout regrettable que ce choix ait été fait dès le 1^{er} juillet à travers un courrier adressé au préfet, alors que notre conseil municipal n'a commencé à débattre du sujet que le 13 octobre... De même, notre conseil municipal n'a jamais été informé — je cite — « du vœu maintes fois exprimé par les élus de la Cavam de construire un territoire sur la recherche de complémentarité ».

Surtout, je suis inquiet de la nature des projets que cette complémentarité est censée favoriser. Quand les élites politiques parlent de développement, ils pensent en général développement économique, et c'est cette logique-là qui nous conduit dans le mur, alors que nous devrions raisonner en termes de satisfaction des besoins sans sacrifier les générations futures. A cet égard, la phrase contenue dans le projet d'avis qui dit vouloir prendre en considération : « la forêt de Montmorency et ses abords au sud, à l'est et au nord du massif forestier qui constituent à cet égard un territoire favorisant cette nécessaire complémentarité » au mieux ne veut rien dire, et au pire est porteuse de tous les dangers.

Pour résumer, je ne peux donc que voter contre une fusion d'EPCI dont le moteur est un modèle de développement qui ne correspond plus aux problématiques écologiques et sociales de ce siècle.

POINT 3. DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES. — Je pense que l'espace culturel est en lui-même un équipement structurant, en particulier il peut constituer un trait d'union entre le quartier des Noëls, actuellement un peu isolé, et le centre-ville. Mais cela dépend aussi de comment sera conçu le bâtiment. A cet égard, est-ce que le conseil municipal aura à se prononcer sur le contenu du cahier des charges qui sera soumis au concours d'architectes ?

QUESTION DIVERSE. — Les travaux effectués en ce moment chemin du Parc pour changer les conduites d'évacuation des eaux vont nécessiter de refaire entièrement le revêtement de la voie quand les travaux seront achevés.

Par ailleurs, cette voie étant beaucoup moins dangereuse pour eux que la rue de Montmorency par exemple, de nombreux cyclistes venant du haut de Soisy l'utilisent actuellement à contresens pour se rendre en centre-ville.

Ne pensez-vous donc pas qu'il serait à cette occasion judicieux d'aligner la loi sur l'usage, et de créer un contresens cycliste dûment signalé, dans l'esprit de la loi sur l'air de 1996 ?